



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**2026DAC0021L01/02/03 - Acquisition d'un ensemble
hébergement pour souris à statut protégé**

Date et heure limites de réception des offres :

1^e juin 2026 à 12:00

Université Clermont Auvergne
49 Boulevard François Mitterrand
CS 60032
63000 CLERMONT-FERRAND

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	2026DAC0021L01/02/03 - Acquisition d'un ensemble hébergement pour souris à statut protégé
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par tranche
	Visite sur site	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Développement durable.....	5
3 - Conditions relatives au contrat	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 - Documents à produire	6
5.2 - Visite sur site	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
6.1 - Transmission électronique	7
6.2 - Transmission sous support papier.....	8
7 - Examen des candidatures et des offres	8
7.1 - Sélection des candidatures	8
7.2 - Attribution des marchés	8
7.3 - Suite à donner à la consultation	10
8 - Renseignements complémentaires	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	11
8.2 - Procédures de recours.....	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

2026DAC0021L00 - Acquisition d'un ensemble hébergement pour souris à statut protégé

Lieu(x) d'exécution :

Faculté de médecine/pharmacie

Bâtiment principal, 6ème étage R3

28 place Henri DUNANT

63000 Clermont-Ferrand

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lots avec les estimatifs suivants :

Lots	Désignation	Estimatifs
01	Matériel d'hébergement ventilés rongeurs complets pour les BOX S3 et S7	260 000€ HT (uniquement pour la tranche ferme)
02	Matériel d'hébergement ventilés rongeurs complets avec environnement numérique permettant la collecte de données enregistrées en continu pour le BOX S1	195 000€ HT (uniquement pour la tranche ferme)
03	Poste de sécurité microbiologique de type II	22 000€ HT (uniquement pour la tranche ferme)

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
01	TF	Matériel d'hébergement ventilés rongeurs complets pour les BOX S3 et S7
	TO001	Maintenance annuelle préventive du matériel d'hébergement ventilés rongeurs complets pour les BOX S3 et S7
02	TF	Matériel d'hébergement ventilés rongeurs complets avec environnement numérique permettant la collecte de données enregistrées en continu pour le BOX S1
	TO001	Maintenance annuelle préventive du matériel d'hébergement ventilés rongeurs complets avec environnement numérique permettant la collecte de données enregistrées en continu pour le BOX S1

03	TF	Poste de sécurité microbiologique de type II
	TO001	Maintenance annuelle préventive du poste de sécurité microbiologique de type II

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	38000000-5	Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)
02	38000000-5	Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)
03	39714000-0	Hottes de ventilation ou de recyclage

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Lot(s)	Nomenclature	Libellé
01 et 02	KC.11	EQUIPEMENTS DE CONTENTION (CAGES...) ET ACCESSOIRES D'ANIMALERIE
	KF.02	MAINTENANCE ET REPARATION DES AUTRES EQUIPEMENTS D'ELEVAGE ANIMAL
03	KC.17	HOTTES DE CHANGE ET DE SECURITE POUR ANIMALERIE
	KF.02	MAINTENANCE ET REPARATION DES AUTRES EQUIPEMENTS D'ELEVAGE ANIMAL

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour chaque lot
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cadre de Réponse Développement Durable (CRDD)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) valant Cadre de Réponse Technique (CRT) pour chaque lot

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre (par lot) :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
L'état des prix forfaitaires (devis détaillé ou équivalent) pour la tranche ferme	Non
L'état des prix forfaitaires (devis détaillé ou équivalent) pour la tranche optionnelle	Non
Le mémoire technique, ou méthodologique, justifiant des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Le Cadre de Réponse Développement Durable (CRDD)	Non
Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) valant Cadre de Réponse Technique (CRT)	Non
Un certificat de visite des locaux	Non

5.2 - Visite sur site

Une visite sur site est obligatoire pour l'ensemble des lots. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les visites pourront être organisées les 11, 22, 26 ou 29 mai 2026. Les candidats sont invités à prendre contact avec Laetitia Prival (Laetitia.prival@uca.fr ou 06 59 61 66 97) afin de fixer un rendez-vous.

À l'issue de la visite, le candidat devra signer un certificat de visite attestant de sa présence. Ce document constitue une pièce obligatoire à joindre à l'offre.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Recherche.achats@uca.fr

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Lot 1 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique <i>Sur la base de l'offre technique (mémoire technique, fiches techniques et CRT)</i> - Généralités (15 points) - Les cages ventilées (7 points) - Les portoirs ventilés (7 points) - L'unité de ventilation (7 points) - Hotte de change (5 points) - Logistique (4 points)	45.0 points
2-Prix des prestations <i>Sur la base du l'état des prix forfaitaires pour la tranche ferme et la tranche optionnelle (devis détaillé ou équivalent)</i>	30.0 points
3-Service après-vente <i>Sur la base de l'offre technique (mémoire technique, fiches techniques et CRT)</i>	10.0 points
4-Délai de livraison <i>Sur la base de la proposition faite dans l'acte d'engagement</i>	5.0 points
5-Performances en matière de développement durable <i>Sur la base du Cadre de Réponse Développement Durable (2 points par question)</i> - Réparabilité de l'équipement - Impact carbone du transport - Démarche de réduction de l'impact environnemental - Engagements sociaux - Gestion de la fin de vie de l'équipement	10.0 points

Lot 2 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique <i>Sur la base de l'offre technique (mémoire technique, fiches techniques et CRT)</i> - Généralités (6 points) - Les cages ventilées (5 points) - Les portoirs ventilés (5 points) - L'unité de ventilation (5 points) - Hardware et Software associés pour une cage « numérique » (15 points) - Hotte de change (5 points) - Logistique (4 points)	45.0 points
2-Prix des prestations <i>Sur la base du l'état des prix forfaitaires pour la tranche ferme et la tranche optionnelle (devis détaillé ou équivalent)</i>	30.0 points
3-Service après-vente <i>Sur la base de l'offre technique (mémoire technique, fiches techniques et CRT)</i>	10.0 points
4-Délai de livraison <i>Sur la base de la proposition faite dans l'acte d'engagement</i>	5.0 points
5-Performances en matière de développement durable	10.0 points

<i>Sur la base du Cadre de Réponse Développement Durable (2 points par question)</i> - Réparabilité de l'équipement - Impact carbone du transport - Démarche de réduction de l'impact environnemental - Engagements sociaux - Gestion de la fin de vie de l'équipement	
---	--

Lot 3 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique <i>Sur la base de l'offre technique (mémoire technique, fiches techniques et CRT)</i> - Généralités (10 points) - Flux de protection (10 points) - Zone de travail (15 points) - Piètement (5 points) - Entretien (5 points)	45.0 points
2-Prix des prestations <i>Sur la base du l'état des prix forfaitaires pour la tranche ferme et la tranche optionnelle (devis détaillé ou équivalent)</i>	30.0 points
3-Service après-vente <i>Sur la base de l'offre technique (mémoire technique, fiches techniques et CRT)</i>	10.0 points
4-Délai de livraison <i>Sur la base de la proposition faite dans l'acte d'engagement</i>	5.0 points
5-Performances en matière de développement durable <i>Sur la base du Cadre de Réponse Développement Durable (2 points par question)</i> - Réparabilité de l'équipement - Impact carbone du transport - Démarche de réduction de l'impact environnemental - Engagements sociaux - Gestion de la fin de vie de l'équipement	10.0 points

Pour l'ensemble des lots, la notation des critères (hors critère prix) se fera sur la base du CCTP valant CRT avec une notation des items demandés.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Clermont Ferrand
6 Cours Sablon
CS 90129
63033 CLERMONT FERRAND

Tél : 04 73 14 61 00
Télécopie : 04 73 14 61 22
Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr